

PROJET
PROJET
PROJET
PROJET

**SCIENTIFIQUE,
CULTUREL
& TERRITORIAL**

**DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028**



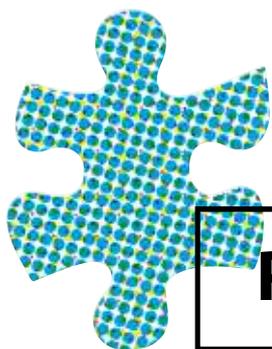


Rédaction : Juliette Gaultier, directrice des Archives départementales de l'Ardèche, en collaboration avec Lionel Adagas-Caou, Anne-Laurence Hostin, Héroïse Rouge, Emilie Saussac et François Stévenin, et l'ensemble de l'équipe des Archives départementales de l'Ardèche.

Validation administrative : Sébastien Etienne, directeur Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative.

Validation élu : Christian Féroussier, vice-président en charge de la Culture, des Sports et de la Vie Associative.

Photo de couverture : Vue de groupe, Lalouvesc. Archives départementales de l'Ardèche, 105 Fi 1837.



PRÉFACE

Trait d'union entre le passé et le présent, les Archives départementales appartiennent aux institutions les plus anciennes de notre territoire. Créées à la Révolution française, elles n'ont eu de cesse d'assurer ce travail indispensable qu'est celui de la préservation des droits de nos concitoyens, de notre histoire et d'en permettre l'accès à tous. Depuis sa création, le métier de l'archiviste s'est pourtant renouvelé et connaît aujourd'hui encore, avec la bascule dans l'ère numérique, de nouveaux défis pour lesquels une adaptation est nécessaire.

En dépit de missions communes, chaque service d'Archives départementales a sa spécificité. Celle des Archives départementales de l'Ardèche étonnera peu quand on connaît ce territoire, c'est l'innovation. Une innovation portée haut par des équipes compétentes, motivées et impliquées et que ce projet illustre parfaitement ; une innovation qui prend place dans un contexte contraint. Par leur présence quotidienne sur un territoire parfois difficile d'accès, que ce soit dans le conseil toujours avisé donné aux communes ou dans les dispositifs culturels proposés à nos aînés dans l'ensemble des Ehpad du département, les Archives départementales contribuent au rayonnement et à l'attractivité de notre collectivité partout en Ardèche et ont acquis une reconnaissance incontestable.

Ce document, présenté et voté en Assemblée plénière le 17 octobre 2022, constitue un nouveau jalon dans la riche histoire de l'une des plus anciennes administrations de notre département.

Olivier Amrane

Président du Département

&

Christian Féroussier

Vice-Président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial du Président



INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'archive est une brèche dans le tissu des jours, l'aperçu tendu d'un événement inattendu. En elle, tout se focalise sur quelques instants de vie [...]. L'archive agit comme une mise à nu ; ployés en quelques lignes, apparaissent non seulement l'inaccessible mais le vivant. Des morceaux de vérité à présent échoués s'étalent sous les yeux : aveuglants de netteté et de crédibilité. Il n'y a pas de doute, la découverte de l'archive est une manne offerte justifiant pleinement son nom : source.

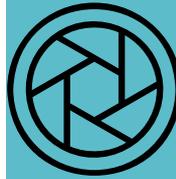
Arlette Farge, Le goût de l'archive.

Le projet scientifique et culturel est une tradition ancienne des musées, pour laquelle il existe même, depuis la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002, des obligations réglementaires. Aucune obligation de ce type en services d'archives départementales : pourtant, depuis plusieurs années, les projets, quels que soient les noms qu'ils portent, fleurissent, à l'instar du département du Rhône qui, en 2019, a lancé son deuxième projet scientifique culturel et éducatif. Aux Archives départementales de l'Ardèche, après un premier projet de direction lancé en 2017, l'idée est née après l'arrivée d'une nouvelle direction concordant avec un renouvellement de l'exécutif de lancer l'équipe des Archives dans un projet plus vaste de rédaction d'un projet que l'on nommera projet scientifique, culturel et territorial (PSCT). La rédaction de ce projet prend également place après deux années marquées par une crise sanitaire qui a permis à l'équipe de prendre du recul sur ses pratiques, de s'interroger mais également aux publics de développer un nouveau lien au service. Enfin, il intervient à la suite de la réorganisation des services départementaux ayant conduit à l'émergence d'une nouvelle direction dédiée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative dans laquelle les Archives départementales sont désormais intégrées.

Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.

Ce projet pluriannuel stratégique, qui s'étend sur une durée de six ans, durée du mandat de l'exécutif départemental, est d'abord celui d'une réaffirmation, celle de l'importance cruciale de la prise en compte de la question des archives, sous toutes leurs formes, au sein d'une collectivité territoriale. Compétence obligatoire des Départements depuis 1986, date de leur déconcentration, les Archives n'ont de sens que « dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » (code du patrimoine, art. L211-2). Leurs missions sont d'une double nature, à la fois administratives et culturelles ; elles relèvent d'une double tutelle, celle du Département pour la collecte, le classement, la conservation et la communication des documents, et celle du préfet pour le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives ; elles peuvent être enfin publiques et privées.

Pour autant, si ces missions obligatoires, parfois régaliennes, des Archives départementales sont pleinement présentes et assumées au sein de ce projet scientifique, culturel et territorial, la nécessité de définir, de manière concertée, des priorités, des ambitions aussi, des axes de travail majeurs a semblé une nécessité. Ce projet permet ainsi d'intégrer aux pratiques quotidiennes de chacun des agents des Archives départementales les principaux enjeux mis en avant par le Cadre stratégique commun de modernisation des Archives et par les priorités fixées par le Conseil départemental de l'Ardèche. C'est là la raison principale du choix du nom de ce projet, incluant la dimension territoriale de l'action des Archives et du Département de manière plus générale, avec une volonté marquée de veiller constamment à un équilibre spatial, à une cohésion sur un territoire géographiquement très divers où les déplacements peuvent être très longs, dans les politiques à destination des publics mais aussi, dans le cas des Archives, à destination des collectivités. Cette particularité territoriale s'illustre également par le réseau très éparpillé d'archivistes sur le département, qui renforce le rôle majeur des Archives départementales dans l'expertise à porter auprès des collectivités et des particuliers.



FOCUS :

les Archives départementales de l'Ardèche en quelques chiffres.

21,75 kilomètres linéaires de documents conservés.

Le plus ancien document : **1159**
Le plus récent : édité aujourd'hui !

820 Go de données numériques conservées soit **13 265** « objets numériques ».

Lecteurs « physiques » en 2021 : **557**

1 306 personnes accueillies au cours de la saison culturelle 2021 dont **368** enfants (année covid).

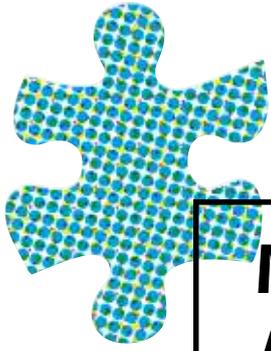
Internauts en 2021 : **194 839** visiteurs uniques.

Nombre d'articles communiqués en salle : **8 360**

Nombre de recherches réalisées à distance par les archivistes : **1 194**

Nombre de pages vues sur le site internet en 2021 : **30 994 373**

Nombre d'images disponibles sur le site internet : **4 482 159**



MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Après une première réunion de service organisée en début d'année 2021, présentant le lancement du projet, c'est à la fin de l'hiver et au début du printemps 2021 que ce sont tenues quatre importantes séances de travail, par groupe, sur la base du volontariat et participation obligatoire lorsque la thématique abordée correspondait au domaine de compétences de l'agent. À l'issue de chacune de ces séances, des synthèses ont été dressées par chacun des responsables de domaines des Archives départementales, avant que la rédaction globale du projet ne soit prise en main par la directrice. La réflexion a été complétée par des échanges au sein du Département et avec des partenaires extérieurs qui, tous, par leurs partages d'expériences, leurs propositions et leurs suggestions ont permis d'enrichir le présent projet. Surtout, elle a bénéficié, après le renouvellement électoral au 1^{er} juillet 2021, de l'apport des élus sur le projet des Archives départementales et les perspectives à donner au service pour la durée du mandat.

La rédaction du projet s'est bien évidemment fondée sur des documents cadres déjà existants au sein de la collectivité et les principaux axes déterminés par l'exécutif ; de manière plus spécifique au domaine des archives, le cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024, soumis à l'approbation du premier ministre par le délégué interministériel aux Archives de France. Enfin, les rapports annuels rendus chaque année par les Archives départementales de l'Ardèche aux Archives de France ont constitué un fondement solide sur lequel s'appuyer dans la rédaction de ce projet, complété par la dernière enquête (2021) menée sur les publics internautes de notre site.

Dès le lancement du projet, une idée majeure est ressortie, celle de la mise en application de son projet et de sa réévaluation périodique : quelles idées se sont révélées impossibles à réaliser, faute de temps, de moyens ou d'interlocuteurs adéquats ? Lesquelles ont au contraire été bien au-delà des premières attentes car elles ont entraîné des conséquences inattendues ? Il a donc été établi une révision en plusieurs phases :

- . la plus régulière, chaque année, lors de la réunion de service de rentrée, un regard sera porté sur le projet, en reprenant les principaux axes du projet et en évaluant leur degré de réalisation, les moyens supplémentaires nécessaires à leur réalisation, les priorités à revoir.
- . à mi-mandat, et donc à mi-parcours dans le projet, un échange avec les élus, l'administration et l'équipe des Archives départementales, une évaluation sera conduite, intégrant une possible clause de revoyure de certains objectifs.
- . enfin, un bilan à l'issue des six ans de mise en application du projet sera réalisé afin d'amorcer le lancement d'un projet ultérieur.



AXE 1 : UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

UNE EXPERTISE À METTRE EN AVANT : ÊTRE CONNUS, FAIRE CONNAÎTRE



Diagnostic

La richesse et la complexité des missions des Archives départementales naissent, pour une grande part, de l'équilibre entre missions départementales et missions par délégation du préfet qu'elles exercent concomitamment et dont la frontière est, dans une large mesure, poreuse. Avec une existence ancienne, puisque les Archives ont été créées dans chaque département après la Révolution, une implantation dans un bâtiment de longue date, avec une installation en 1966 place André-Malraux à Privas, les Archives départementales sont bien connues de leurs collègues du Département et des administrations déconcentrées de l'État, sans pour autant que la nature précise de leurs missions, la division entre missions régaliennes et autres actions soient forcément toujours des notions partagées par tous.

D'autre part, la double nature essentielle des Archives départementales, à la fois service culturel et service administratif, entraîne parfois un manque de lisibilité. L'inscription dans le calendrier événementiel du Département est toujours le moyen de promouvoir les ac-

tions portées. Depuis plusieurs années, la participation aux journées « nouveaux arrivants » de la collectivité permet une première prise de contact avec les nouveaux entrants, sans approfondissement particulier et avec des disparités importantes dans les groupes.

À l'extérieur du Département, en particulier auprès des collectivités locales, l'année 2020 a marqué le lancement de sessions de formations, avec deux séances organisées sur le territoire avec l'Association des maires de France en Ardèche, autour de la question du récolement réglementaire. La formation auprès des communes et des établissements publics à compétence intercommunale se déroulait jusqu'alors lors des inspections, visites et sur sollicitation ponctuelle des agents administratifs et des élus de celles-ci.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Améliorer la visibilité des actions auprès des services producteurs

Afin de mener à bien un accroissement de la connaissance profonde qu'ont les différentes directions du Département des actions déployées par les Archives départementales, c'est en premier lieu la communication interne qui doit être accrue. Celle-ci passe, bien évidemment, par la lettre d'information tri-annuelle, Les Échos du Silo, mais également par l'intranet du Conseil départemental. Grâce aux contenus repensés à destination spécifique des services, à un accès facilité aux tableaux de gestion, à des guides pratiques mis en ligne c'est toute la gestion quotidienne des archives qui est plus

accessible à chaque agent. D'autre part, la refonte de l'intranet permet de gagner en visibilité sur les actions culturelles et événements à destination des agents du Conseil départemental qui est permise, avec une alimentation au fil de l'eau à conduire par les Archives départementales. Des visites à deux voix, alliant gestion des archives et valorisation, pourront être déployées. Le gain en visibilité est en connaissance est global à la direction des Archives, comme le souligne l'objectif.

Enfin, afin de mettre en avant les actions des Archives départementales sur l'ensemble des secteurs, une « visite virtuelle » des Archives sera développée sur le site internet des Archives, ainsi que sur l'intranet du Conseil départemental à destination des agents en interne. Présentation de l'histoire des Archives départementales, des métiers qui y sont exercés seront ainsi mis en valeur afin de permettre une meilleure appropriation de ce que sont ces métiers, en-dehors des visites qui peuvent être organisées dans le bâtiment.

OBJECTIF : Développer l'offre de formation à destination des services

Être mieux connus demande en outre d'aller au-devant des services producteurs, en renouvelant les propositions lors de la formation « nouveaux arrivants », en adaptant le discours aux niveaux très différents de connaissances sur la question des archives et de besoins concrets dans l'application au quotidien de chacun des agents présents. C'est aussi l'inscription dans

le catalogue de formation du Département. Cette inscription se fera par deux modes d'entrée : d'une part, des formations ouvertes à tous, organisées aux Archives départementales, d'initiation à la gestion des archives, et d'autre part, des formations spécifiques, destinées à un service uniquement avec participation de l'ensemble des agents et exercices pratiques sur les dossiers du service lui-même.

L'offre de formation s'étoffera également de sessions réalisées auprès des communes. Fortes du succès rencontré en 2020 par les sessions organisées avec l'AMF, le partenariat se concrétisera par des sessions de formation à destination des secrétaires de mairie pour guider sur la bonne gestion des archives, l'univers législatif spécifique et d'un point de vue plus pratique, la rédaction de bordereaux d'élimination.

Session de formation des élus et secrétaires de mairie, Vals-les-Bains, 2021.



DES SPÉCIALISTES AU SERVICE D'UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER



Diagnostic

Adaptabilité et montée en compétences sont deux caractéristiques essentielles du travail de l'archiviste. La montée en compétences passe notamment par des formations : en 2019, l'ensemble de l'équipe des archives s'est formée à la conservation préventive, dans le cadre d'un renforcement de l'atelier de conservation - restauration dont la mission première est la préservation du patrimoine papier conservé dans nos murs ; en 2021, c'est sur des notions d'histoire judiciaire et fiscale que l'équipe a pu, de manière collective, bénéficier d'une formation. Les thématiques relatives aux archives sont aussi diverses que les métiers qui y sont exercés, des métiers qui ont évolué, comme l'illustre l'exemple du recrutement d'une e-archiviste.

En matière de conservation physique des archives, les dernières années ont montré la nécessité d'une prise en charge rapide des archives dans les collectivités et les services en cas de dégât important : le séisme du Teil, le 11 novembre 2019, en a été l'exemple le plus frappant avec une intervention rapide des Archives départementales pour évaluer les dommages subis et proposer des solutions de traitement rapide à la commune. Pourtant, il apparaît bien souvent que la situation réelle des archives conservées en communes et en EPCI est peu ou mal connue, en raison de dernières visites dans ces collectivités remontant aux années 1990.

Dans leur propre bâtiment, les fonds des Archives connaissent des réalités très diverses entre celles - la majorité - conservées dans les magasins de 1966 qui ne répondent plus aux normes actuelles de conservation, et celles qui sont déposées dans les nouveaux magasins, construits en 2011 dans l'extension du bâtiment. La compétence des archives s'étendant désormais également aux données numériques (la définition des archives donnée par le code du patrimoine en témoigne), les Archives départementales de l'Ardèche se sont dotées d'un nouvel écrin, un système d'archivage électronique, passé en production en octobre 2020.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Conseiller, prévenir et répondre à l'urgence

La compétence des Archives départementales en matière de contrôle des conditions de gestion et de conservation des archives publiques s'étend sur l'intégralité du territoire départemental. Les communes et EPCI feront l'objet d'une campagne proactive de visite, avec l'objectif d'une couverture élargie dans les visites, les formations et les inspections. Pour ce faire, une programmation annuelle - tout en gardant la souplesse d'une réponse aux sollicitations - est établie dès 2021.

Afin de capitaliser sur l'expertise croissante des archivistes en matière de conservation préventive, de restauration, mais aussi de gestion de sinistres, des fiches réflexes pourraient être élaborées avec une diffusion d'une part en interne et d'autre part vers l'extérieur, auprès des partenaires culturels conservant des archives sur le territoire mais aussi, en cas de sinistre. Ces fiches pourront notamment inclure des orientations, vers les bons interlocuteurs avec lesquels prendre attache selon la situation. Cette rédaction pourra se mener concomitamment à un recensement des prestataires de conditionnement, de restauration, de reliure, d'élimination à mettre à disposition des collectivités et services producteurs. En parallèle, la mise en place d'une mallette d'urgence, à destination de services ou de collectivités subissant un dégât sera constitué avec un matériel de premier niveau : buvards, papier absorbant, caisses etc.

Au sein même des Archives départementales, une première amorce de réflexion sur un plan de sauvetage des collections pourra être entamée dans une réflexion plus générale sur le bâtiment des Archives, celui-ci ne permettant pas à l'heure actuelle d'établir un plan de sauvetage, les fonds étant presque irrémédiablement condamnés en cas d'incident de type incendie. Néanmoins, un premier repérage des fonds à sauvegarder en priorité pourra être mené dans une réflexion conjointe avec les équipes de secours.

OBJECTIF : Promouvoir une expertise en matière de gestion des données électroniques

La montée en compétences des archivistes départementaux sur la gestion électronique est croissante depuis plusieurs années. Une fois déployé, le système d'archivage numérique s'apparente à un magasin d'archives, entièrement aménagé et entièrement vide d'archives, qui pourrait se remplir sans jamais en voir la limite. Au-delà de la problématique bien concrète de l'achat d'espace numérique, se pose surtout la question de la mission de l'archiviste qui demeure celle de la sélection, une mission qui prend peut-être encore plus d'importance dans ce contexte numérique où conserver ne peut signifier stocker et où conserver doit impliquer décrire, pérenniser et être en capacité de rechercher. Sans qu'il s'agisse d'un décalque pur, l'archivage dans un système d'archivage électronique doit finalement répondre en tous points à l'archivage dans un dépôt physique où l'on ne peut faire entrer des fonds sans sélection au risque d'une réévaluation ou d'un refoulement forcément longs et coûteux en temps humain et en moyens financiers.

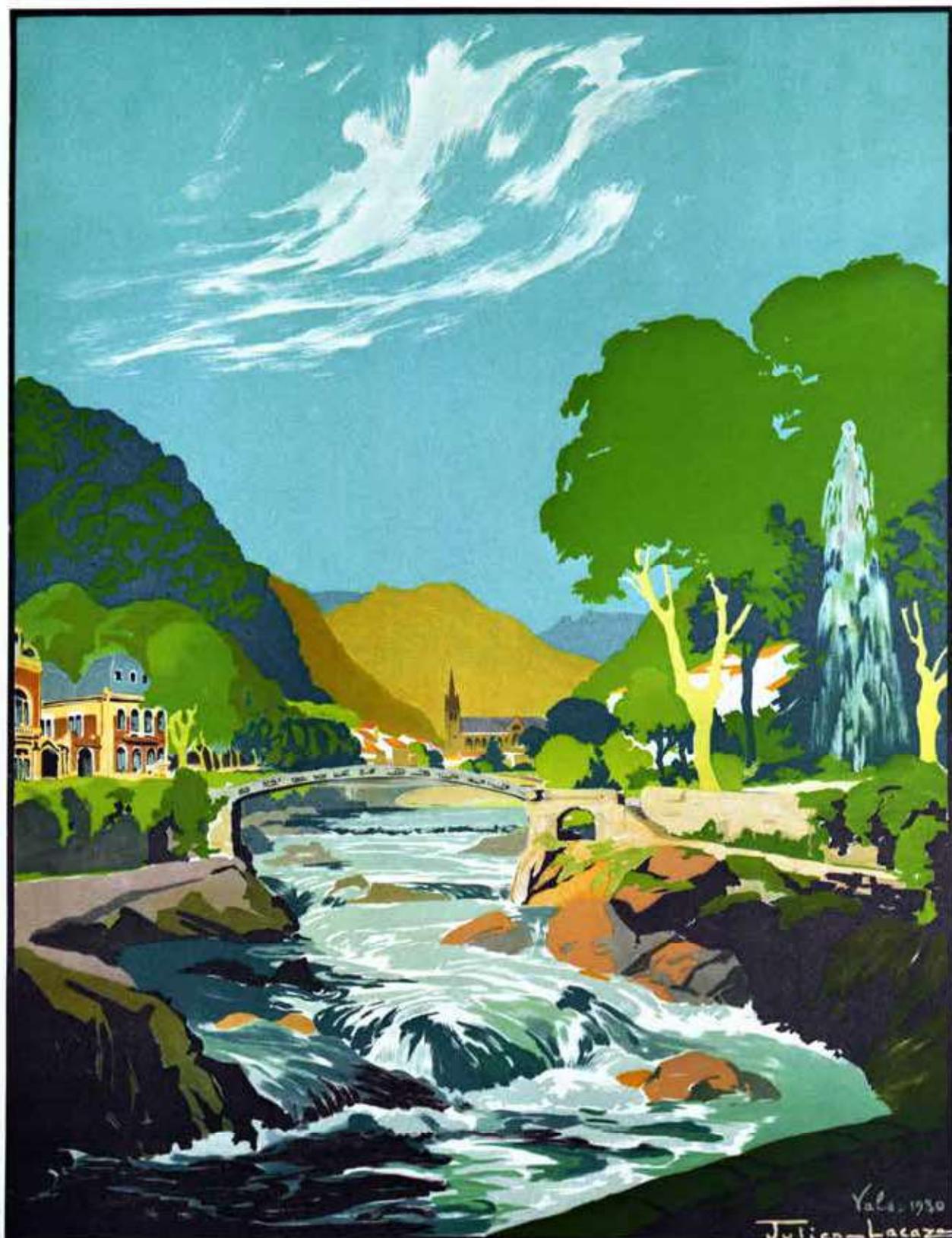
Aujourd'hui seule structure dotée d'un tel équipement sur le territoire ardéchois, le Département doit se positionner comme un acteur majeur sur la gestion des données numériques définitives des collectivités du territoire, et ce d'autant plus que celles-ci sont confrontées à une dématérialisation croissante de leurs activités (à l'instar de la dématérialisation prévue au 1^{er} janvier 2022 des autorisations d'urbanisme). L'ouverture du SAE aux données définitives produites par les communes doit donc s'installer dans la durée, en allant notamment au-delà de l'obligation réglementaire des Archives départementales d'accueillir les dépôts des communes de moins de 2 000 habitants, et en s'ouvrant largement avec des collectivités-test.

Le travail collaboratif est une valeur majeure portée par les Archives départementales ; celle-ci doit se poursuivre avec la direction des systèmes d'informations et des usages du numérique ainsi qu'avec le délégué à la protection des données par le biais d'actions collaboratives de collecte d'archives.

OBJECTIF : Être moteurs en matière d'animation de la politique objet du Département

Grâce à l'adjonction de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art aux Archives départementales en 2022, l'expertise de la direction s'élargit à l'ensemble des objets mobiliers protégés sur le territoire départemental. En lien permanent avec les administrations de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Unité départementale de l'Architecture et du patrimoine, Service régional de l'archéologie) mais aussi avec celles du Département qui œuvrent déjà à la protection de ce patrimoine mobilier (au sein du Service Culture et Jeunesse, Aménagement du Territoire), ainsi qu'avec les associations locales et la Région, le maillage sur le territoire se resserre et permet une prise en compte globale du patrimoine mobilier.

Outre un récolement qui sera à mener pour les objets mobiliers, c'est avant tout un nouveau rôle de conseil et d'expertise auprès des collectivités et des particuliers propriétaires de ces objets protégés, pour les guider en matière de préservation de ce patrimoine, de restauration et de mise en valeur. Au-delà, la CAO permetra, en s'appuyant sur une documentation solide à la fois d'études, d'archives et d'ouvrages de bibliographie, la protection de nouveaux objets dans l'optique à la fois de diversifier les thématiques des objets protégés mais aussi de s'assurer de leur présence sur l'ensemble du territoire, grâce aux nombreuses visites sur place.



VALS-LES-BAINS

P.L.M. Autocars Services For excursions in the Vivarais



Atelier délocalisé organisé dans le cadre du projet "Les Chemins de la Mémoire", Vogüé, 2022.

AXE 2 : UN SERVICE OUVERT

UNE OFFRE CULTURELLE EN ACCORD AVEC SES PUBLICS



Diagnostic

Jusqu'en 2020 et à la crise sanitaire, deux à trois expositions annuelles se tenaient au sein des Archives départementales, avec une exposition majeure, mobilisant des moyens humains et financiers importants et permettant d'explorer dans une quasi-exhaustivité une thématique, à laquelle s'ajoutaient des expositions co-produites ou des expositions empruntées et complétées par les archivistes départementaux. Ce rythme d'expositions, dont toutes se tiennent dans la salle d'exposition de la place André-Malraux, nécessite l'implication de l'ensemble du personnel des Archives départementales, particulièrement des agents du domaine des Publics et du domaine des Fonds, dont les contributions sont essentielles pour la constitution scientifique de l'offre.

Les expositions, de la même manière que les publications qui accompagnent chaque exposition majeure, les découvertes mises en ligne depuis début 2021 sous le nom de « Curiosité(s) ardéchoise(s), les expositions en ligne, sont destinées au public le plus large possible, et ce au contraire de l'offre pédagogique qui est, pour sa part, exclusivement tournée vers les scolaires (du primaire au lycée, majoritairement) et les seniors, via les EHPAD. En dépit d'une demande impor-

tante des usagers, en particulier sur la question de la paléographie, il n'existe pour l'heure pas de proposition pédagogique à destination d'un public adulte. Autre constat, celui d'une désertion du public jeune, dès lors qu'il cesse d'être captif du temps scolaire (hors temps scolaire et tranche 18-25 ans). Il est à noter que le service n'est pas ouvert à des horaires adaptés pour un public d'adultes actifs, ce qui freine la venue en salle de lecture mais également aux expositions, la salle étant ouverte en semaine uniquement, avec une fermeture méridienne et après 17 heures.

Les Archives départementales font également face à un cloisonnement des usagers selon leurs besoins spécifiques. Il est rare de voir le même usager en salle de lecture et à un événement culturel, une pratique renforcée par le fait que la consultation est de plus en plus ponctuelle en salle de lecture (une visite unique, peu de récurrence).

Enfin, la configuration du bâtiment contraint dans une large mesure l'accueil du public ; il nécessite une présence systématique à l'accueil pour la sécurité du bâtiment. La qualité d'accueil du public s'en voit réduite, en particulier pour les scolaires puisqu'un demi-groupe seulement peut être accueilli dans la salle du service éducatif.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Définir une politique culturelle claire et harmonieuse

L'expérience de l'exposition « Des hommes, des femmes, des usines - Regard(s) sur l'industrie en Ardèche » a permis de mettre à l'épreuve une méthodologie de préparation à l'opposée de celle jusqu'alors pratiquée, en mettant d'abord au point la publication pour la collection Ardèche Patrimoine(s) puis en la déclinant sous forme de panneaux d'exposition. Cette méthodologie a permis de recentrer sur un nombre resserré de participants l'élaboration de l'exposition et de garantir une meilleure homogénéité à celle-ci, en impliquant dans un premier temps l'ensemble des agents des Archives départementales pour les publications, puis en limitant la création des panneaux et des contenus de médiation au seul domaine des Publics.

Une nouvelle méthodologie, correspondant à un calendrier de saison culturelle repensé, est ainsi proposée. La préparation des expositions et du cycle culturel les accompagnant se fera sur deux années, pour une exposition importante, ce qui permettra de déployer une partie du temps ainsi gagné sur d'autres missions à destination des publics. Chaque exposition majeure sera inaugurée aux Journées Européennes du patrimoine et se tiendra sur une année, jusqu'en septembre de l'année suivante.

L'exposition « entre-deux » sera réduite à quelques mois (printemps), laissant vacante la salle d'exposition une année sur deux entre octobre et mars, la salle pouvant être réutilisée à d'autres fins, notamment celles du service éducatif. La période du printemps est privilégiée car c'est généralement celle au cours de laquelle les visiteurs sont les plus nombreux à se déplacer à Privas ; ces expositions intermédiaires seront notamment l'occasion de proposer au public de nouveaux regards sur les collections photographiques des Archives et donneront lieu à des manifestations culturelles nécessitant une préparation plus importante comme des lectures d'archives.

Les Journées Européennes du Patrimoine donneront lieu une année sur deux à une ouverture au grand public des Archives départementales ; l'autre année sera consacrée à la Semaine internationale des archives, en juin. Enfin, les Ar-

chives départementales s'engagent à retenir les principes du développement durable dans l'organisation de leurs événements.



OBJECTIF : Développer une offre pédagogique à destination des adultes et jeunes adultes

Certains ateliers déjà existants peuvent être adaptés à un public adulte et proposés sur inscription de manière régulière. C'est le cas de celui sur les Contes et Légendes, mais aussi de celui sur l'écriture, qui a déjà été testé sur ce type de public dans le cadre de l'Université populaire. Surtout, un atelier de paléographie (dans un premier temps, un seul niveau pour débutants) sera développé. Les séances pourraient être organisées les vendredi après-midi (jour de fermeture de la salle de lecture) et / ou en fin de journée (après 17 heures) pour également toucher des publics actifs. La communication autour de cette offre pédagogique adulte sera diffusée via le site internet des Archives et les associations locales.

Le public jeune sera la cible de plusieurs actions, en lien notamment avec les partenariats à développer sur le territoire (conservatoire) avec un accent mis sur l'oralité des archives ; des ac-

tions spécifiques (escape game, visites dédiées) seront mises en place.

En période d'exposition, des ouvertures entre 12 heures et 14 heures seront prévues avec des visites guidées de sorte à faire venir aux Archives les actifs privadois, éventuellement le samedi matin sous réserve. Les visites pour le personnel du conseil départemental, mais aussi pour des partenaires culturels du territoire, seront maintenues et renforcées.

OBJECTIF : Fidéliser et élargir le public

De même que la bibliothèque en salle de lecture s'adapte à l'exposition en cours, la présentation d'un document avec un petit texte de présentation, qui change régulièrement, sera envisagée à l'accueil des archives, afin de donner l'envie aux usagers de revenir régulièrement et en aiguisant leur curiosité via une invitation à venir découvrir le document aux Archives. Des documents insolites, des objets atypiques montreront la diversité des fonds conservés.

En plus de sa venue sur place, la fidélisation du public des Archives passe irrémédiablement par le site internet, d'où la volonté de développer l'offre culturelle sur le site, via les Curiosités ardéchoises publiées à échéance régulière et faisant appel à l'ensemble des agents des Archives, mais aussi en développant l'offre d'exposition en ligne.

La qualité de l'accueil des scolaires et des ateliers à destination des EHPAD, organisés sur l'ensemble du territoire, n'est plus à prouver et permet de toucher un public particulièrement large. L'élargissement des activités de médiation à des publics plus divers, éloignés de la culture ne remet pas en cause ce socle de fondement. Mais une volonté d'inscription dans une démarche de solidarité, action phare de la politique départementale, tend à élargir les actions portées par les Archives départementales à de nouveaux publics, en particulier les détenus de la maison d'arrêt de Privas, qui ont déjà réalisé des ateliers aux Archives, mais aussi les patients de l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie de Privas, et surtout les enfants suivis par les politiques sociales du Département, qu'ils relèvent soit de l'ASE soit des mineurs non accompagnés, et ce en lien avec la direction enfance, santé et famille.



Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.



LES ARCHIVES SUR LE TERRITOIRE : PARTENARIAT ET VISIBILITÉ DE L'INSTITUTION



Diagnostic

Depuis 2020, les recherches par correspondance, les demandes par téléphone ont elles aussi explosé avec les restrictions de déplacement et c'est tout le modèle de tarification et des recherches qui est appelé à être repensé. Même si la levée des restrictions permettra le retour d'une partie des publics sur site, cette période de crise a permis de repenser ce qui était acquis et de réfléchir aussi d'une autre manière aux animations et ateliers traditionnels des Archives. Ce temps réflexif a permis de mettre en lumière des publics peu touchés par les actions culturelles des Archives, en particulier les personnes âgées à domicile et les publics empêchés et éloignés qui ne le sont que par quelques-uns des programmes des Archives, mais aussi de s'interroger sur le manque de visibilité des expositions itinérantes.

Le territoire ardéchois dispose d'atouts considérables en matière culturelle, avec une forte incitation du Département, relayé par ses services culturels, et des associations ou institutions qui maillent le territoire, même dans les zones les plus rurales. Le bassin privadois est un exemple de cette programmation culturelle riche (théâtre intercommunal, bibliothèque municipale notamment) mais à laquelle les Archives ne participent que peu de manière concertée.

Des initiatives ont déjà été entreprises au sein des Archives départementales de l'Ardèche pour développer l'ensemble de ces partenariats et servir de relai de la politique départementale sur le territoire, à l'instar de réunions de tous les animateurs d'EHPAD, dont la dernière a eu lieu il y a trois ans. Cet exemple avait permis d'élargir les centres touchés à l'échelle du territoire et permis de rencontrer un franc succès qui a dispensé les Archives départementales de toute publicité de cette action depuis lors (en 2021, année encore largement marquée par le covid, ce sont près d'une vingtaine d'établissements soit environ 350 personnes qui sont concernées par cette politique).

Afin de faire connaître leur politique culturelle, les Archives départementales envoient une programmation écrite chaque année à l'ensemble des établissements scolaires (primaire, collège, lycée) et des EHPAD du territoire, en complément d'une mise en ligne ; il apparaît des réservations que ce sont souvent les mêmes établissements scolaires qui reviennent aux Archives, sans vrai renouvellement malgré un public scolaire touché important puisqu'en année moyenne, ce sont près de 1500 scolaires qui participent aux actions pédagogiques des Archives départementales.

Dernier constat, celui d'une méconnaissance assez partagée de la diversité des métiers des archives.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Les Archives « délocalisées », l'offre à distance et l'offre sur le territoire

La crise sanitaire a mis en relief le caractère éminemment essentiel des archives et la nécessité de garantir un service toujours plus adapté au public à distance. Pour ce faire, les demandes par téléphone ont fait l'objet d'un relevé systématique dans la perspective d'établir un document ressource pour améliorer la réponse aux administrés ; avec un public souvent éloigné d'internet, l'accueil téléphonique doit demeurer un point d'entrée majeur pour les usagers. En outre, la multiplication des recherches à distance lors de l'année écoulée a entraîné une réflexion poussée sur la tarification jusqu'alors appliquée : une nouvelle grille tarifaire a précédé le vote de ce PSCT afin de procéder à une facturation au plus juste, dans laquelle la nécessité de la mise à disposition des informations aux administrés a primé.

Presque entièrement laissées de côté par les actions culturelles des Archives, les personnes âgées résidant à leur domicile sont un public cible du Département et par extension des Archives, qu'une offre globale expositions itinérantes - ateliers permettrait d'amener vers nos programmes. Cette double offre trouverait son public en étant mieux proposée aux communes et aux CCAS, par le biais d'un catalogue commun à développer en partenariat avec les autres établissements culturels départementaux (Médiathèque départementale et Service archéologique départemental).

Dans le contexte sanitaire actuel, il pourrait être proposé des mini-packs d'animation comme c'est le cas des packs de jeu : livrets, animation rédigée téléchargeable en ligne, avec une appropriation possible par les animateurs de maison de retraite des contenus. L'offre sera disponible en ligne. En mettant en ligne des animations plus méconnues, une revivification du catalogue sera possible sans se faire au détriment des interventions des animatrices sur site qui restent au cœur de la politique culturelle de médiation des Archives.

OBJECTIF : Gagner en cohérence avec les acteurs du territoire

Fortes du constat d'une politique culturelle à développer toujours plus en co-construction et à mettre en lien avec les acteurs du territoire, les Archives souhaitent gagner en cohérence avec leurs partenaires, en premier lieu par le dialogue interne, notamment avec les structures culturelles départementales que sont la Médiathèque départementale et le Pôle archéologique départemental MuséAl. Le rapprochement organisationnel avec les services dédiés à la jeunesse, au sports, à la vie associative permettront des rencontres régulières pour une coordination toujours plus approfondie sur les sujets touchant à des publics communs.

A l'extérieur, cette construction passera par :

- une intégration aux politiques de conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), avec des rencontres régulières avec les partenaires culturels institutionnels et associatifs du territoire qui seraient à même de proposer une programmation concertée autour

des thématiques culturelles retenues dans la programmation des Archives départementales, dans des champs très larges : acteurs du patrimoine, du spectacle vivant etc. ;

- une même implication auprès des partenaires inscrits sur le territoire et qui pourraient se faire le relai de la politique culturelle des Archives départementales, à l'instar des collectivités locales, mais aussi développer en lien avec elles des projets, tel que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, mais aussi avec l'ensemble du tissu associatif local.

Des temps forts seront organisés avec les animateurs de maison de retraite (avec un objectif d'une réunion une fois tous les deux ans) de sorte à apporter des retours constructifs sur les ateliers à développer, les modifications à apporter aux ateliers existants mais aussi à élargir toujours plus le réseau touché. Le même type de temps fort pourra être organisé en partenariat avec la DSDEN pour les professeurs intéressés, en élargissant au-delà des professeurs d'histoire-géographie.

L'inscription de projets dans le temps long est également une volonté forte des Archives départementales, en particulier avec les maisons de retraite, dans lesquelles les ateliers sont pour l'heure trop fréquemment des interventions ponctuelles. Sur plusieurs mois, des projets seront organisés, incluant notamment un déplacement aux Archives avec un circuit adapté.

Site internet <https://archives.ardeche.fr>



AXE 3 : ARCHIVES EN TRANSITION



Diagnostic

Après une année marquée par le confinement et la massification des recherches à distance, la tendance semble s'affirmer vers une accentuation des recherches pour lesquelles le déplacement des usagers n'est plus d'actualité. Cette tendance actuelle interroge et ce d'autant plus dans un contexte où pour de nombreux usagers, ce qui n'apparaît pas sur le site internet n'existe pas. Pourtant, les Archives ont un patrimoine exceptionnel à proposer aux usagers : instruments de recherche parfois précieux mais uniquement disponibles sous forme manuscrite, images numérisées de fonds etc.

De nombreux retours font état d'une mauvaise qualité de numérisations anciennes (état civil, registres paroissiaux), résultat de techniques en amélioration constante et d'une exigence toujours plus poussée des usagers. D'autre part, de nombreux documents - archives et bibliothèque - sont désormais nativement numériques, c'est-à-dire qu'il n'en existe aucune version « matérielle », « physique » ; s'ils sont bien conservés dans notre système d'archivage électronique, ils ne bénéficient pour l'heure d'aucune interface de communication.

Enfin, les outils techniques des Archives (appareil photo, banc de numérisation) ne permettent plus de répondre aux exigences actuelles des usagers : vitesse de la reproduction, massification de la demande, haute définition, grand format etc.

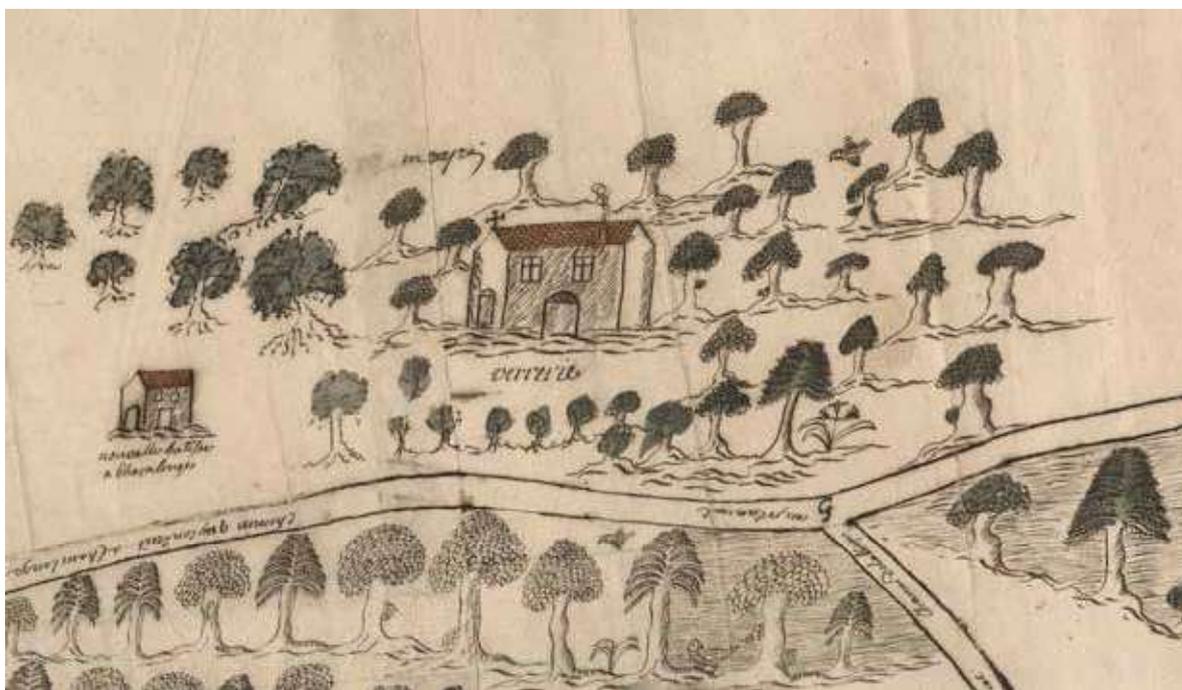


Objectifs et méthode

OBJECTIF : Faciliter la recherche à distance

Pour combler le décalage entre outils et attentes des usagers, il devient impératif de proposer toujours plus d'instruments de recherche en ligne, en mode image a minima mais surtout via les formulaires de recherche et notamment grâce à un état général des fonds où la recherche sera possible. La scission entre état des fonds et état des versements, mal comprise par les usagers, sera effacée. De la même manière, prenant acte des enquêtes réalisées par l'Association des archivistes français sur la recherche sur les sites internet d'archives et de l'enquête réalisée par le ministère de la Culture sur les usagers internautes des sites d'Archives départementales, le vocabulaire sera simplifié, avec un langage plus clair pour le grand public. Des formations pourront être proposées pour une meilleure familiarisation avec les outils, notamment avec le nouveau catalogue de la

Plan des bois de l'abbaye des Chambons (XVIII^e siècle). Archives départementales de l'Ardèche, 1 H 2.



bibliothèque, mis en ligne en juin 2021. Le partenariat avec France Archives, qui a permis la publication sur le portail national de premiers instruments de recherches en 2020, sera renforcé avec une publication systématique de tous les nouveaux instruments de recherche sur cet agrégateur.

La politique de tarification et de recherche à distance encourage désormais fortement à l'envoi de copies numériques, au détriment de copies papier, toujours sur des plateformes de transfert sécurisé.

La possibilité du téléchargement des images directement depuis le site sera aussi mise en place ; une attention particulière sera portée aux téléchargements de masse, le Département ayant fait le choix d'une tarification de toute réutilisation commerciale des données issues des campagnes de numérisation par le biais du paiement d'une licence.

OBJECTIF : Enrichir les descriptions

L'indexation est un élément clé de l'accès aux archives, il l'était déjà à l'ère des instruments de recherche papier mais le besoin des usagers de rechercher en plein texte, à la manière des moteurs de recherche classique, l'a accentué avec la mise à disposition des instruments de recherche au format numérique. Un état des lieux de l'indexation au sein du service sera donc mené avant de lancer un groupe de travail qui permettra, en concertation avec les groupes nationaux sur le sujet, de poser les grands principes sur la question au sein de l'établissement et de réfléchir à des propositions de résolutions concrètes, en fixant notamment une grille de politique d'indexation.

Un corpus (par exemple, avec un lot de photographies à identifier) sera ouvert à l'indexation collaborative pour les usagers via le site internet. S'il est concluant (qualité des réponses apportées, temps de contrôle afférent, modalités techniques), de nouveaux fonds s'ouvriront en ligne à ce type de participation collaborative.

OBJECTIF : Permettre l'accès des fonds et des collections à distance

Les images numérisées constituent un ensemble extrêmement important d'images dont la stratégie de format et d'espace de stockage est ancienne et demande à être revue. Leur nommage et la stratégie de publication doivent en effet être repensés pour accélérer la mise à disposition. Un effort important sera porté sur la publication en ligne des importantes campagnes de numérisation menées ces dernières années et une campagne majeure sera lancée pour répondre à une demande récurrente du public, celle de l'état civil postérieur à 1902.

Faute de matériaux techniques pour perpétuer le microfilmage mais surtout parce que l'évolution constante du numérique permet de faire tomber la problématique de la sauvegarde pérenne, le microfilmage de collections restaurées ne sera plus réalisé. Néanmoins, les derniers microfilms réalisés par les Archives seront déposés au château d'Espeyran.

La diffusion des données numériques est pour l'heure la lacune majeure des systèmes d'archivage électronique. Pourtant, comme le soulignait l'Unesco dans sa recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris du patrimoine numérique, « *l'accès offert est une preuve et une justification tangible des dépenses que l'État consacre à la conservation* » (art. 3.1, 17 novembre 2015). Une réflexion concrète sera menée, avec les prestataires du SAE et du site internet, pour permettre un accès aux données, via des accès libres ou sécurisés selon les données envisagées. Des tests parallèles seront menés via le portail de la bibliothèque des Archives.



Marché, place de l'Hôtel de Ville -Privas. Archives départementales de l'Ardèche. 41_Fi_02035.

AXE 4 : DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTES

DOCUMENTS ET DONNÉES : UN CŒUR DE MÉTIER AFFIRMÉ



Diagnostic

Les Archives départementales de l'Ardèche ne sont pas étrangères aux stratégies de collecte ciblées, ayant pour but soit de viser des services dont les archives sont essentielles à préserver soit qu'elles intéressent particulièrement la recherche historique future. Les réorganisations importantes des services de l'État notamment ont permis le déploiement de politiques de visites et de collecte d'envergure. Ainsi, des campagnes ciblées ont été menées au cours des dernières années, par exemple auprès des établissements scolaires ou encore des services de la direction départementale des finances publiques. Dans un bâtiment contraint, dont le taux de remplissage actuel est de près de 90 % soit, au rythme actuel de remplissage, une perspective de saturation complète en 5 à 6 ans, les stratégies de collecte doivent être toujours mieux réfléchies, et parmi elles, celle de la bibliothèque dont aucune politique d'acquisition n'a été élaborée jusqu'alors et qui souffre d'une méconnaissance auprès du grand public.

Le taux de classement des archives nécessite d'être encore accru, avec des entreprises de re-classement de séries modernes entrepris depuis plusieurs années. Actuellement, deux séries modernes, les séries V (Cultes) et P (Finances, cadastres, postes) sont en cours de classement. Faute de moyens humains, et après de nombreux mois marqués par une dominance large du télétravail, il est parfois difficile de consacrer suffisamment de temps aux classements, qui sont des travaux au long cours et qui nécessitent d'y dédier des plages de temps en continu importantes. Il en va de même pour les archives privées dont les entrées volumineuses sont peu souvent traitées en-dehors de la fermeture annuelle. Dans le domaine des dépôts communaux, des fonds figurés et privés, et des entrées contemporaines, un traitement du flux entrant est réalisé mais sans moyen dédié à la reprise de l'arriéré. Quant aux fonds bibliographiques, les périodiques - soit 2 000 titres environ - sont tous entièrement décrits même si un travail de reprise de données important est à mener dans le cadre de l'intégration au nouveau système d'information et de gestion bibliographique ; un arriéré important reste néanmoins constitué par la collection issue du Grand séminaire et qui, faute de description, n'est pas valorisée. Enfin, les projets importants de numérisation et d'encodage nécessitent une description préalable fine.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Définir une stratégie de collecte raisonnée

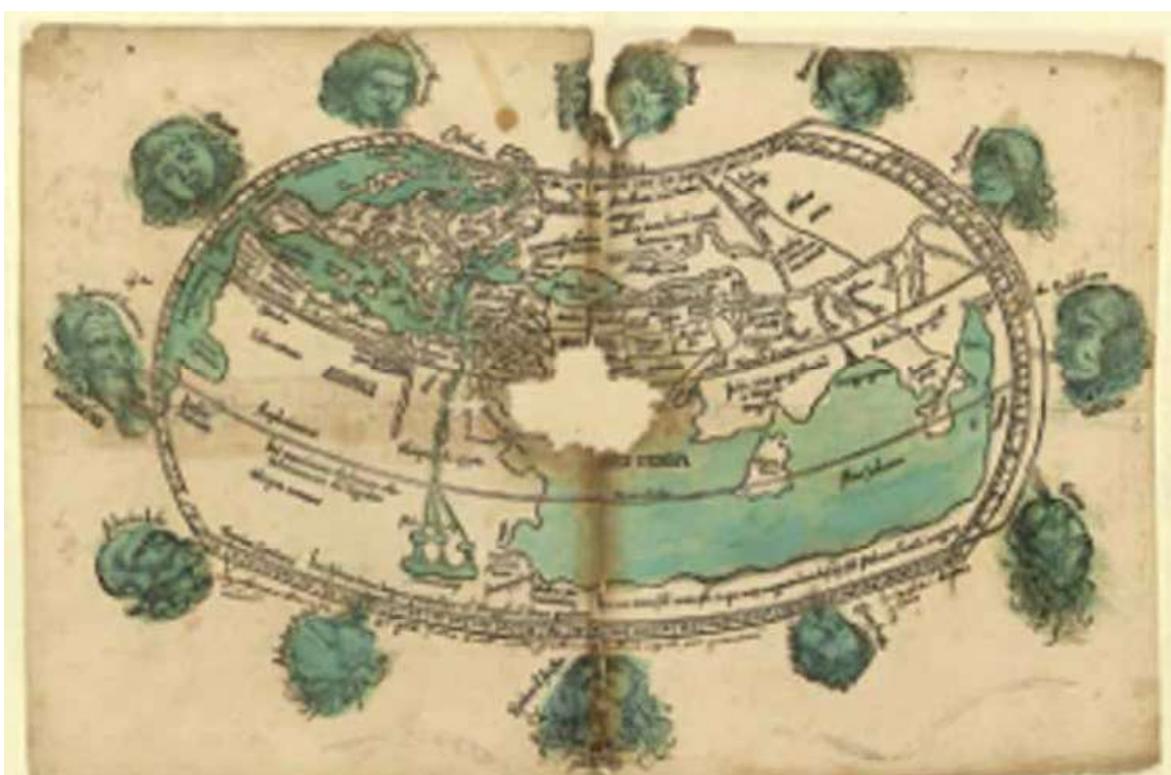
Les Archives départementales ont pour mission de collecter toutes les archives définitives publiques produites sur leur ressort territorial; en dépit du développement de l'administration numérique et de la mise en place, pour ces nouvelles archives, d'un système d'archivage électronique, l'arriéré présent dans les services ainsi que le maintien d'une forte production de documents originaux sous format papier constituent des stocks d'archives publiques définitives qui restent à verser dans le bâtiment des Archives départementales, dont le taux de saturation actuel interroge sur la capacité d'absorption de ces documents.

Afin de garantir une collecte toujours riche et sans laisser de côté des services qui n'auraient pas, dans un premier temps été identifiés par une politique stricte, les Archives départementales de l'Ardèche font le choix de ne pas s'engager dans une thématique de collecte définie de manière rigide et ce, afin de laisser la place aux versements « urgents » (déménagement, réorganisation importante, fermeture d'un service etc.) tout en maintenant les versements chroniques. La plupart des services

producteurs font l'objet de sollicitations et de versements réguliers grâce à des outils de suivi performants. Ces outils seront analysés pour les rendre toujours plus efficaces et les faire évoluer au gré de l'évolution de l'administration départementale et déconcentrée. Plus que des objectifs de collecte, ce sont donc des objectifs de suivi des services qui seront déployés.

En dépit d'une collecte rendue naturellement très large par ses obligations réglementaires, les Archives départementales retiennent néanmoins deux focalisations majeures dans leur stratégie de collecte. La première vise à compléter la collecte, de la même manière que les opérations d'encodage et / ou de classement, par les thématiques retenues par les expositions majeures organisées aux Archives, une collecte qui pourra également avoir lieu dans le domaine des archives privées. La seconde porte quant à elle sur l'archivage numérique avec l'objectif de préserver les données numériques produites par la collectivité et les services de l'État, et en acculturant les producteurs à la nécessité de cette conservation définitive.

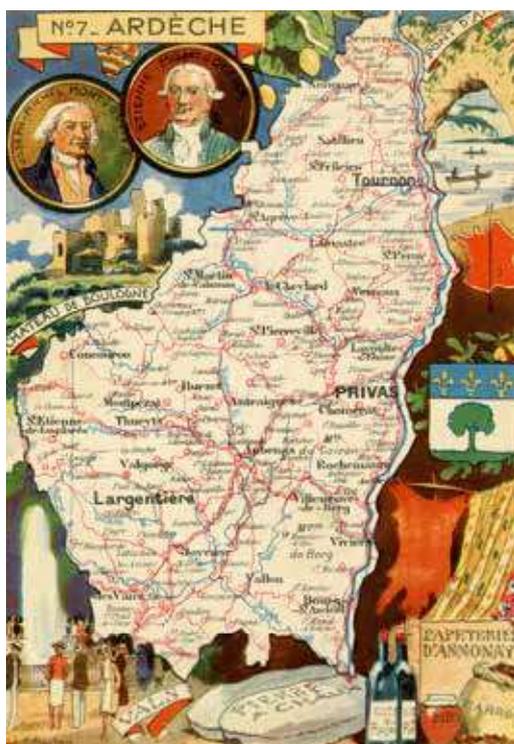
Carte du monde, issue de la *Margarita philosophica*, Gregor Reisch (1508). Archives départementales de l'Ardèche, BIB 2349.



La bibliothèque des Archives se dotera en outre d'une politique documentaire, en lien avec la Médiathèque départementale et les principales bibliothèques du territoire, avec l'objectif de se positionner comme une bibliothèque patrimoniale de référence et une bibliothèque de ressources historiques, en lien notamment avec les travaux de l'Association des archivistes français et de son groupe Bibliothèques d'Archives. La politique d'acquisition sera ensuite enrichie des remontées des besoins des agents et des publics. Bibliothèque de référence sur le territoire, elle maintiendra ses spécificités qui en font l'atout majeur, par exemple sa vaste politique de collecte et de conservation définitive des bulletins municipaux, y compris numériques, tout en se désengageant d'une acquisition systématique d'ouvrages de fictions liés à l'Ardèche, collection peu connue et peu consultée dont d'autres bibliothèques du territoire mènent une acquisition concomitante.

À l'issue d'un état des lieux général, c'est dans ce même contexte qu'une politique d'acquisition d'archives privées sera établie, afin de proposer un enrichissement choisi et de se laisser le choix de refuser des entrées dont l'intérêt départemental ne serait pas effectif. Ce travail sera mené en parallèle d'une reprise des modèles de contrat de dépôt et des lettres de don pour l'entrée des archives privées.

Carte illustrée de l'Ardèche. Archives départementales de l'Ardèche, 84 Fi 23188.



OBJECTIF : Progresser dans la connaissance des fonds par leur traitement

Grâce à la redéfinition de la politique des expositions (voir axe 2), un temps plus important sera dégagé pour les agents du domaine Fonds afin d'avancer leurs travaux de classement d'archives publiques et de supervision, de même que pour les archives privées. Le travail entrepris pour le classement des séries modernes pourrait se poursuivre avec profit par la reprise de la série O. Le cadrage d'un classement pour les fonds révolutionnaires (série L) pourrait quant à lui être mis à profit par le service éducatif, la période n'étant pour le moment pas abordée dans les différents ateliers existants. Dans la continuité, la finalisation du vademecum sur la rédaction des instruments de recherche sera le gage d'une harmonisation dans cet état général des fonds ; une attention particulière sera donnée aux sources complémentaires.

La connaissance des fonds, c'est aussi la connaissance de leur état matériel. Un signalement systématique pour toutes les nouvelles entrées du conditionnement et de l'état matériel des documents sera entrepris, avant un travail rétro-actif mené lors des reclassements et des sorties périodiques de documents. Grâce à la sensibilisation menée par le biais d'une formation en 2019, les agents des Archives, notamment ceux évoluant en salle de lecture et dont les contacts avec les documents sont variés par les demandes des usagers, peuvent signaler systématiquement des conditions matérielles dégradées.

Du côté de la bibliothèque, le passage sur un logiciel nativement IFLA-LRM, c'est-à-dire de plain-pied dans la transition bibliographique, nécessite une reprise de données qui durera plusieurs mois pour certaines collections, plusieurs années pour d'autres, mais qui ouvre de nouvelles perspectives dans l'amélioration de la connaissance des fonds, dans leur préservation (avec des versements réguliers des collections nativement numériques dans le SAE) mais aussi dans leur diffusion, avec la possibilité de mettre à disposition plus de documents numérisés et numériques. Un traitement progressif de la bibliothèque dite du Grand séminaire sera entrepris.

DES FONDS VIVANTS ET OUVERTS

Diagnostic



Avec plus de 21 kilomètres linéaires d'archives conservés et près d'1 To de données, c'est une masse de connaissances de taille qui s'ouvre aux usagers comme aux archivistes, des fonds pas toujours décrits et qui en sont, par là même, difficiles à mettre en valeur. L'histoire du Vivarais s'ajoute à cette masse et complexifie parfois la compréhension des fonds, avec des rattachements historiques de la province à Montpellier (intendance, suivi de la rédaction des compoix, suivi des crues, des épisodes méditerranéens) ou encore à Nîmes, allant à contre-courant de l'actuel découpage des régions. Cette connaissance des fonds et de leur histoire a longtemps reposé sur l'oralité, une connaissance qui se perd inévitablement avec les départs en retraite des agents, ce qui rend une mise par écrit et une description, même minimale des fonds, impérieuse. La recherche est facilitée par des usuels en salle de lecture, sélectionnés et renouvelés par la bibliothèque, encore mal connus, et par des fiches de recherches, des fiches méthodologiques, outils précieux mais pas systématiques, qui font repasser la maîtrise de certaines recherches sur quelques-uns. La description des fonds reste la clé d'entrée majeure dans les fonds et, de même que le classement, pâtit d'un manque de temps chronique : cependant, faute de classement, faute de description, les fonds sont tout à fait inaccessibles aux chercheurs.

En dépit des efforts menés au cours des dernières années, un constat s'impose, celui de la difficulté à faire venir jusqu'en salle de lecture des étudiants, des chercheurs, à même de conduire des études approfondies à partir des fonds des Archives ; une bourse d'études a été suspendue, faute de postulants.

Aux perspectives scientifiques dont les principales analyses actuelles ont été menées, s'ajoute une problématique plus pragmatique, mais qui bénéficie également des apports faits à la connaissance des fonds, celle de la conservation physique des archives. Le bâtiment, dans sa configuration actuelle, avec l'extension inaugurée en 2011 et la deuxième phase pour l'heure abandonnée, ne présente pas de salle

de pilon, de salle de quarantaine ou de véritable local de stockage de matériel auxquelles se substituent des espaces gagnés sur la salle de tri, sur le quai de déchargement et dans les espaces de circulation. Les meubles spécifiques, s'ils se sont renouvelés grâce à l'acquisition par exemple de nouveaux meubles à plan en 2021, ne sont pas assez nombreux.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Développer la connaissance des fonds pour mieux les mettre en valeur

Le travail sur la refonte de l'état général des fonds, débuté en 2021, sera le pivot essentiel dans la meilleure connaissance des fonds ; l'aboutissement de ce projet permettra d'avoir une vision plus claire des fonds, des instruments de recherche et sera la clé d'entrée unique vers eux, avec une fusion de l'état général des fonds actuel et de l'état général des versements, dans lequel les recherches sont peu fréquentes en dépit de sa qualité. Prolongement et approfondissement, un groupe de travail sur l'indexation sera lancé. Même minimale, la description des fonds, en particulier privés et figurés, doit exister au niveau haut afin de permettre aux usagers d'en connaître l'existence et les droits afférents.

L'encodage des instruments de recherche, qui débute dès 2021 avec la série X, et leur mise en ligne systématique sera également le gage d'une meilleure diffusion de la connaissance ; un travail important sur les archives privées - en particulier le 1 J, fonds d'une richesse inouïe et pourtant rarement exploité - sera mis en œuvre dès 2022. Ces mises en ligne pourront s'accompagner de brefs articles de valorisation de ces fonds, dans des publications partenaires ou directement sur le site internet ; en outre, la mise à disposition des dépouillements réalisés par exemple pour des préparations de publication sera réalisée en ligne. Les campagnes d'encodage se poursuivront également en interne (séries G et H).



Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.

Dans la même perspective que la refonte du site internet et de l'état général des fonds, de nouvelles possibilités seront déployées grâce au catalogue refondu de la bibliothèque des archives ; des bibliographies thématiques, une reprise de l'indexation permettra un accès renouvelé aux 60 000 documents de la bibliothèque. Une meilleure communication sera faite, en interne comme en externe, sur les nouvelles acquisitions et les bénéfices à en tirer.

En interne, la documentation sur les fonds sera systématisée par la mise en place d'une classothèque des séries publiques anciennes et modernes, afin de garantir un meilleur renseignement aux usagers ; le même principe sera adopté pour les séries figurées et privées et ce, en travaillant à la reprise des dossiers d'entrée, y compris ceux déjà versés en archivage définitif.

Cette documentation assez générale sur les séries et sous-séries sera complétée par un travail de rédaction d'un aide-mémoire « ouvert » initié par les agents assurant la présidence de la salle de lecture et complété au fur et à mesure par l'ensemble des agents. Des fiches de recherche systématiques seront élaborées, avec une version internet et une version de diffusion, lors du travail approfondi d'un agent sur une thématique (en lien notamment avec les expositions et les guides des sources réalisés). Des réflexes systématiques de consultation des bibliographiques et du catalogue de la bibliothèque de manière générale seront déployés au moyen de formations.

OBJECTIF : Mieux accueillir les chercheurs aux Archives

Les fonds ardéchois, toutes périodes confondues mais particulièrement contemporains, sont particulièrement marqués par le grand écho qu'ils font à l'aménagement du territoire au sens large : agriculture, tourisme, écologie, prévention des risques, aménagement hydro-électrique, eaux et forêts, viticulture, urbanisme sont des sujets particulièrement bien documentés et finalement sous-exploités. Un repérage plus fin de thématiques, de gisements de sources, de versements caractéristiques pourra être mené à bien et présenté à l'occasion d'une rencontre avec des professeurs d'université ou avec des partenaires potentiels sur le territoire tels le CERMOSEM, le PNR ou encore l'antenne du CNRS établie à Jalès. Ces fonds intéressants pour le lancement d'un mémoire de master ou d'une thèse pourraient en outre faire l'objet d'une mise en valeur lors de la semaine des étudiants à Lyon, organisée par les Archives départementales du Rhône, ou lors de rencontres similaires en Isère, dans l'Hérault ou dans la Loire, tous centres universitaires proches.

En outre, un suivi particulier des étudiants s'inscrivant aux Archives départementales de l'Ardèche sera conduit. Il sera d'abord précédé par la mise en ligne d'un petit guide d'accueil sur le site internet et un accompagnement particulier afin de mieux cerner leurs recherches et de proposer, par la suite, une mise en valeur de celle-ci grâce à l'établissement d'une « Curiosité(s) ardéchoise(s) » sur le site internet ou même d'une conférence.

TOUS AXES

Les différentes réunions menées pour l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif ont également permis de montrer des besoins de réorganisation internes, d'ajustement de la communication et de déploiement des phases de travail. Améliorer la connaissance interne aux Archives départementales des missions de chacun est notamment apparu comme un besoin impérieux, qui sera concrétisé par des rencontres à intervalles réguliers, au cours desquelles les agents de chaque service, à tour de rôle, selon les projets menés par les uns et les autres, seront invités à des partages d'expérience, des points d'étapes, des présentations de projets finalisés à l'ensemble de leurs collègues. Le partage d'outils communs (fiches de recherches, guides pour la salle de lecture) permettra également un travail en commun sur des outils de travail et des partages fructueux de besoins et de connaissances entre domaines.

La problématique du bâtiment y est également apparue cruciale. Évoquée dans chacun des axes sous des angles différents (accueil du public scolaire, organisation de manifestations culturelles, besoins en matière de conservation préventive etc.), cette question touche également au mode de travail des agents : au manque d'espace pour les publics et pour les documents, s'ajoute une exigüité dans les bureaux, l'absence de salle de repos séparée, de salle de réunion lorsque des animations avec des scolaires sont organisées et une gymnas-

tique toujours complexe avec des réaffectations d'espace pour le tri, la quarantaine, le pilon.



SYNTHÈSE DES AXES, ENJEUX ET OBJECTIFS

AXE 1 : UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

UNE EXPERTISE À METTRE EN AVANT : ÊTRE CONNUS, FAIRE CONNAÎTRE

OBJECTIF 1 : Améliorer la visibilité auprès des services producteurs

OBJECTIF 2 : Développer l'offre de formation à destination des services

DES SPÉCIALISTES AU SERVICE D'UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER

OBJECTIF 1 : Pouvoir répondre à l'urgence

OBJECTIF 2 : Promouvoir une expertise en matière de gestion des données

OBJECTIF 3 : Être moteurs en matière d'animation de la politique objet du Département

AXE 2 : UN SERVICE OUVERT

UNE OFFRE CULTURELLE EN ACCORD AVEC SES PUBLICS

OBJECTIF 1 : Définir une politique culturelle claire et harmonieuse

OBJECTIF 2 : Développer une offre pédagogique à destination des adultes et jeunes adultes

OBJECTIF 3 : Fidéliser et élargir le public

LES ARCHIVES SUR LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET VISIBILITÉ DE L'INSTITUTION

OBJECTIF 1 : Les Archives « délocalisées », l'offre à distance et l'offre sur le territoire

OBJECTIF 2 : Gagner en cohérence avec les acteurs du territoire

AXE 3 : ARCHIVES EN TRANSITION

OBJECTIF 1 : Faciliter la recherche à distance

OBJECTIF 2 : Enrichir les descriptions

OBJECTIF 3 : Permettre l'accès des fonds et des collections à distance

AXE 4 : DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTS

DOCUMENTS ET DONNÉES : UN CŒUR DE MÉTIER AFFIRMÉ

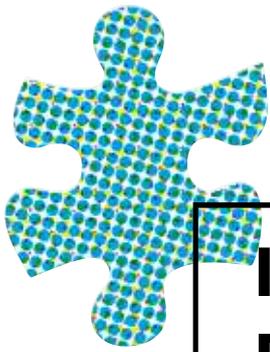
OBJECTIF 1 : Définir une stratégie de collecte raisonnée

OBJECTIF 2 : Progresser dans la connaissance des fonds par leur traitement

DES FONDS VIVANTS ET OUVERTS

OBJECTIF 1 : Développer la connaissance des fonds pour mieux les mettre en valeur

OBJECTIF 2 : Mieux accueillir les chercheurs aux Archives



INDICATEURS ET MOYENS

Le déploiement de l'ensemble de ces axes nécessite un regard sur les indicateurs et les moyens à mettre à disposition.

Pour chacun des axes, une grille non jointe au PSCT, servant d'outil de suivi interne du projet et de réévaluation, permettra de tracer la réalisation des objectifs décrits dans le corps du présent document. Les indicateurs qui suivent sont donc des moyens de mesure de performance des objectifs mais qui ne laissent voir qu'une partie de la réalisation de ceux-ci, souvent plus quantitative que qualitative, mais complément nécessaire à une atteinte d'objectifs vue d'une focalisation internet.

D'autre part, il demeure important de souligner que la mise en place de ces objectifs, même si pour certains ils relèvent d'obligations réglementaires, ne peut faire l'économie de moyens mis à la disposition de la direction des Archives départementales et reflète donc un dialogue de chaque instant avec des partenaires extérieures et surtout avec l'ensemble des directions ressources du Département (ressources humaines, finances, bâtiment pour n'en citer que quelques-unes) et dépend bien évidemment des décisions fixées par l'exécutif.

AXE 1 : UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Parmi les indicateurs retenus dans cet axe, nous citerons des indicateurs chiffrés, comme le nombre d'inscriptions aux sessions de formation du Département, ainsi qu'aux sessions de formations organisées en partenariat avec l'association des maires de France en Ardèche et le nombre de communes et EPCI touchés. Les retours sur les sessions de formations, quelles qu'elles soient, seront évalués par la rédaction d'un questionnaire que chaque participant

pourra remplir avec des espaces d'expression libre qui permettront d'améliorer toujours l'offre de formation proposée. De la même manière, les premiers retours sur l'utilisation de l'intranet, en lien avec la direction de la communication, porteuse du projet au sein de la collectivité, permettront une analyse fine des besoins des usagers.

Pour la bonne réalisation de ces objectifs, le service devra également être ouvert, ponctuellement, sur des horaires adaptés aux actifs, généralement entre 12 heures et 14 heures. La mise en œuvre d'un budget pour l'acquisition du matériel de la mallette d'urgence sera également indispensable ; un renfort humain sera également nécessaire pour l'élaboration d'une première ébauche de plan d'urgence interne. Dans le domaine numérique, la montée en compétence des agents des Archives départementales dépendra largement des possibilités de formation qui leurs seront offertes, avec une montée en puissance numérique du nombre d'agents dédiés à l'archivage numérique.

AXE 2 : UN SERVICE OUVERT

Le décompte des visiteurs aux expositions est difficile à mettre en place, en-dehors des Journées européennes du patrimoine et des visites guidées sur réservation. Une réflexion pour améliorer cet indicateur sera menée. Au-delà de ce premier élément, l'ensemble de la programmation culturelle fera l'objet d'un décompte chiffré (participation aux JEP, aux visites guidées, aux conférences, aux ateliers, aux cours, prêt d'exposition temporaire etc.), de même que l'ensemble de l'action portée par les médiatrices à destination des scolaires et des EHPAD. La même évaluation sera portée sur le site internet, avec une attention particulière portée aux consultations sur les dernières

pages créées et aux téléchargements des offres en ligne. L'évaluation des partenariats fera l'objet d'échanges réguliers avec les interlocuteurs extérieurs et en interne.

Comme souligné préalablement dans le corps du projet, le service ne pourra bénéficier d'une ouverture vraiment plus large et plus adaptée aux besoins des publics qu'avec une réflexion menée sur le bâtiment, la salle de lecture, les espaces de médiation (salle pédagogique, salle d'exposition) qui ne permettent pas à l'heure actuelle un accueil véritablement pertinent des usagers.

AXE 3 : ARCHIVES EN TRANSITION

Visites sur le site internet, téléchargement des images, nombre de pages vues et diversité de celles-ci seront autant d'indicateurs qui permettront de juger de la réussite des politiques de mise en ligne ; de la même manière, la réduction des demandes adressées par courriel et courrier sur certains sujets (état civil notamment) permettra de mesurer l'impact de la stratégie adoptée et de dégager un temps précieux pour d'autres missions.

Pour répondre aux nouveaux besoins des usagers en matière de reproduction numérique à distance, un effort particulier devra être porté sur le rééquipement de l'atelier de numérisation, selon une politique adoptée en commun avec la DSIUN.

AXE 4 : DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTES

Dans le contexte immobilier actuel, une attention toute particulière sera portée au taux de remplissage des dépôts et par conséquent à l'accroissement annuel des versements d'archives et des entrées de bibliothèque. En concertation avec la direction des systèmes informatiques et des usages numériques, les nouvelles entrées électroniques seront elles aussi un critère de mesure important. Par ailleurs, une attention sera portée à la diversité des nouvelles entrées (service producteur, nature des documents et données versées etc.). Dans le traitement des

fonds, le nombre de nouveaux instruments de recherche publiés en ligne, les consultations de ces fonds et les statistiques issues du recensement réglementaire seront autant d'indications précieuses pour faire avancer la connaissance.

L'échéance de remplissage du bâtiment des Archives départementales est fixée à une perspective de 5 à 6 ans.

L'arriéré des fonds devra nécessairement, pour être traité, faire appel à un renfort humain, soit par le biais de postes pérennes, de vacances ou de stages longs.



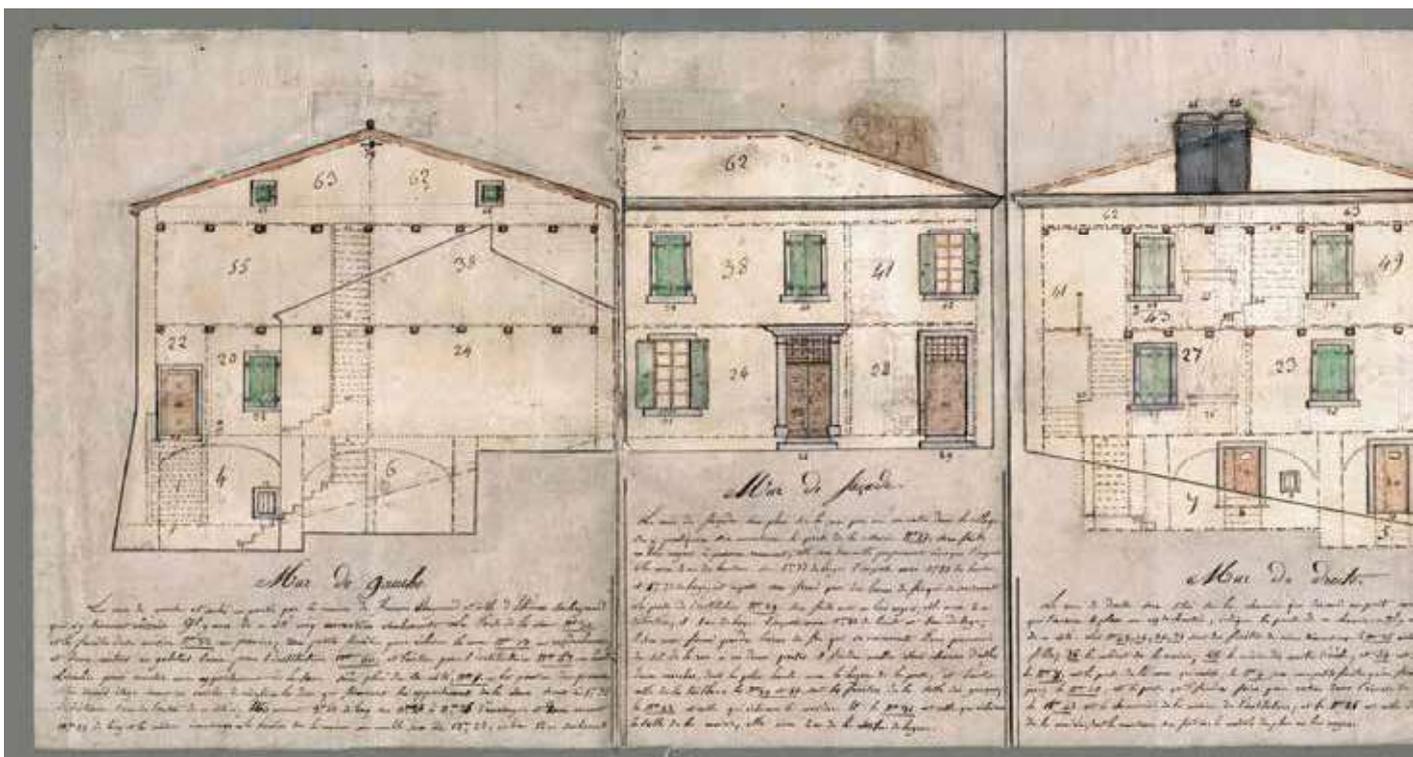
Construction d'un canoë sous le pont d'Arc
(années 1940-1950). Archives départementales de
l'Ardèche, 41 Fi 03799.



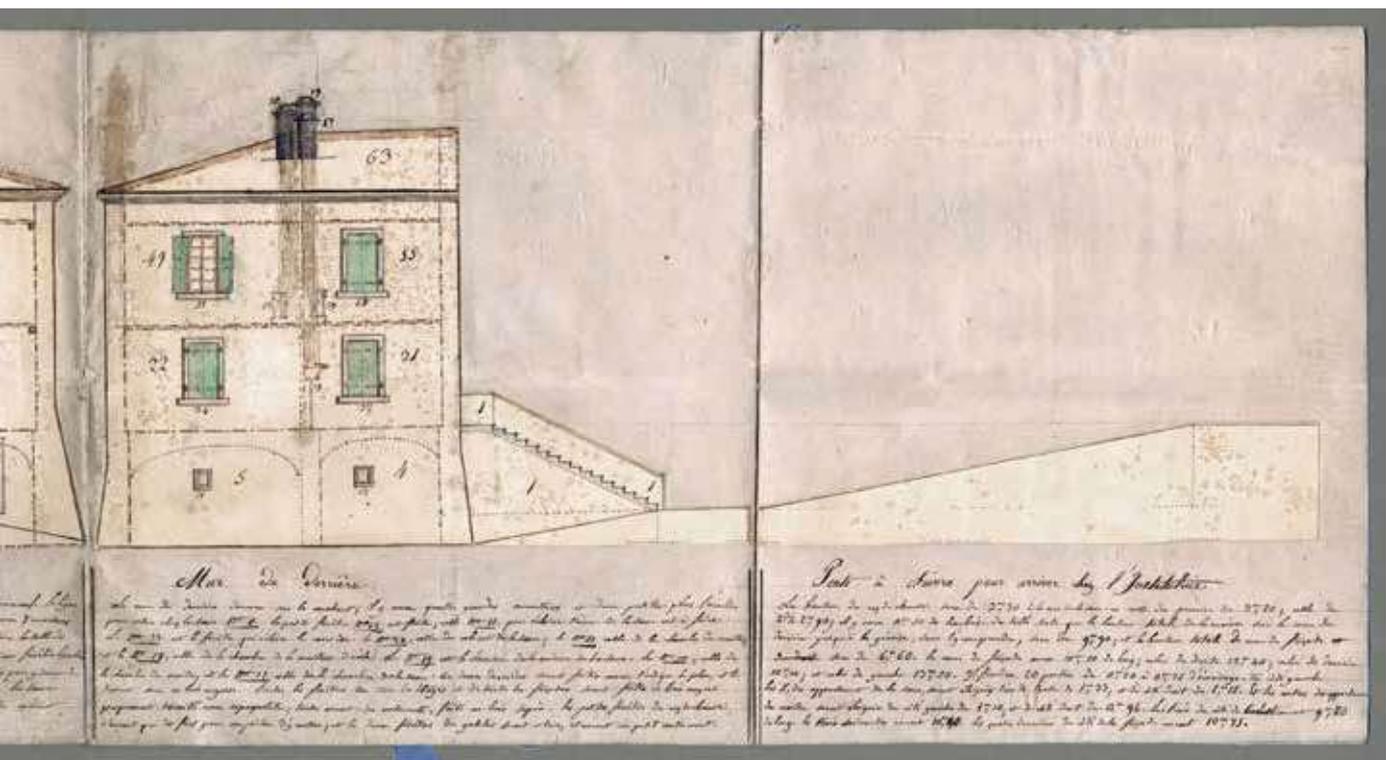
Baignade dans l'Ardèche
 (années 1960-1970). Archives
 départementales de l'Ardèche,
 178 W 171.



Construction d'une maison d'école à Saint-Andéol-de-Berg (vers 1839-1842). Archives départementales de l'Ardèche, dépôt communal de Saint-Andéol-de-Berg, 124 E-DEPOT 4 M 1.



Inauguration du bâtiment des Archives départementales de l'Ardèche, Privas (1966).
Archives départementales de l'Ardèche,
41 Fi 10025.



PROJET
PROJET
PROJET
PROJET

**SCIENTIFIQUE,
CULTUREL**

& TERRITORIAL

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028

